

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 74.24 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Membres du Conseil Communautaire :**

**SEANCE DU 25 JUIN 2024**

- En exercice : 89
- Présents : 53
- Votants : 73 (20 procurations)
- Suffrages exprimés : 71 (67 pour, 4 contre, 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Poët (commune du Poët), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
  - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Florent MARTIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par Mme Véronique ARLAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
  - Mme Arlette MAYER représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Christiane TOUCHE à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par M. Gilles MOSTACHETTI à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nicole PEIX
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert LIEUTIER
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune d'Entrepierrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD

- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

### **ORDRE DU JOUR : Budget général : attribution de subventions aux associations / année 2024**

Pour 2024, le bureau communautaire et la commission finances proposent d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

<b>Nom de l'organisme subventionné</b>	<b>Action subventionnée</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>Part de la subvention par rapport au budget de l'opération</b>
Fruits anciens de l'Orpierrois	Organisation du 21 <sup>ème</sup> marché de fruits anciens à Orpierre (27 octobre 2023)	2 000 €	6,61%
La Petite Boule Laragnaise	Organisation du 70 <sup>ème</sup> critérium bouliste à Laragne (du 23 au 29 septembre 2024)	1 000 €	1,12%
Chabre Vol Libre	Organisation d'une compétition internationale de parapente : l'Ozone Chabre Open à Laragne et Val Buëch Méouge (du 29 juin au 5 juillet 2024)	1 500 €	3,46%
Vie la joie	Sacré Méouge : fermeture à la circulation automobile des gorges de la Méouge pour manifestation festive (octobre 2024)	3 000 €	12,82%
Université du Temps Libre Buëch Durance	Cours, conférences, cafés-découverte sur le territoire de la CCSB en 2024	4 800 €	15,00 %
Roue d'Or Sisteronaise	Organisation du 33 <sup>ème</sup> grand prix de Mutuelle de France Alpes du Sud sur le territoire de la CCSB (4 et 5 mai 2024)	3 500 €	10,53%
Auto Sport du Laragnais	Organisation du 25 <sup>ème</sup> Rallye National du Laragnais sur le territoire de la CCSB (du 2 au 3 juin 2024)	12 000 €	6,86%
Athena Sport Santé	Festival Sport-Santé à Laragne (du 14 au 15 juin 2024)	1 000 €	2,62%
Union cycliste Pays des Lavandes 04	Championnat Féminin PACA à La Motte du Caire (14 avril 2024)	1 000 €	10,00%
Le Luminaire	Week-end médiéval et rencontre des forgerons d'art à Lachau (du 18 au 19 mai 2024)	1 000 €	9,26%
Alpes Provence Tours Events	24 heures des Hautes-Alpes sur le territoire de la CCSB (du 22 au 23 août 2024)	1 000 €	1,29%

Le Château	Festival d'arts de rue et de musique actuelle à Serres (21 septembre 2024)	1 000 €	2,68%
Vie et Loisir	Festival culturel à Bayons, Valavoire, Nibles, Châteaufort, Turriers, Clamensane, Sigoyer et Melve (tous les vendredi soir de juillet et août)	4 500 €	48,49 %
Air Buëch	Championnat de France de Delta à Laragne et Val Buëch Méouge (du 3 au 10 août 2024)	1 500 €	6,59%
Avolia	Coupe de France des clubs de Delta à Laragne et Val Buëch Méouge (du 24 au 25 août 2024)	300 €	3,75%
CESAR	Fête de l'Agneau à Sisteron (13 avril 2024)	2 500 €	6,89 %
CRREA SUD	Pachamama festival à Valdoule (du 27 au 29 septembre 2024)	3 000 €	6,4 1%
Groupement Régional des CIVAM	1 <sup>ère</sup> édition de l'évènement de « Ferme en ferme » sur le territoire de la CCSB	500 €	4,27 %
Jazz du Bout du Monde	Concerts de Jazz à Bayons (du 17 au 21 août 2024)	500 €	4,89 %
Association des commerçants de la zone Val Durance	Animations commerciales 2024 sur le parc d'activités du Val de Durance	4 200 €	10,93 %

Les subventions soumises au vote s'inscrivent dans les champs de compétence suivants de la CCSB :

- participation au financement de manifestations et événements culturels ou sportifs d'envergure départementale, régionale ou nationale ou se déroulant sur le territoire de plusieurs communes membres ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Le montant inscrit à l'article 65748 du budget général (796 289 €) prend en compte les subventions déjà votées (Office de Tourisme, l'Île aux Enfants) ainsi qu'une marge pour d'éventuelles nouvelles demandes de subventions susceptibles d'être reçues en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'attribution des subventions intercommunales proposées pour l'année 2024 ;
- précise que pour l'association Vie et Loisir qui reprend le festival « Vivre Culture » porté jusque-là par l'office du tourisme des Hautes Terres de Provence la dérogation au plafond de 15 % du budget prévisionnel du projet (plafond prévu par délibération du conseil communautaire n° 104.23 du 19 juin 2023) est exceptionnelle et restera limitée à l'année 2024.

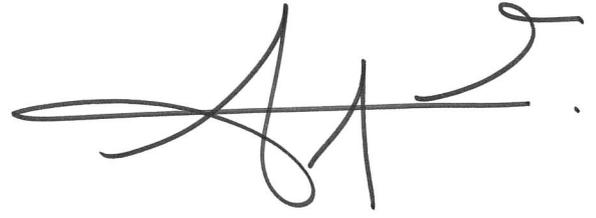
Fait et délibéré le jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Publiée le : **28 JUIN 2024**

Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Armand', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.